

Protocole sanitaire détaillé adapté à l'école des Cornouillers

Calendrier :

- Semaine du 4 au 7 mai : Agencement, nettoyage et désinfection des locaux.
- **11-12 mai : prérentrée** des enseignants et du personnel communal.
- **14 mai : accueil des élèves de Grande Section de maternelle, CP et CM2.**
- **25 mai : accueil des élèves des autres classes.**

Agencement des locaux et des Abords de l'école :

- Accès distincts pour l'école élémentaire (accès habituel rue du bouillon) et la maternelle (portillon entre le centre de loisirs et la maternelle).
- L'agencement des locaux, des accès et des circulations permettra le respect d'une distance minimale de 1 mètre entre les personnes quel que soit le contexte (abords de l'école, salles de classe, récréation, restaurant scolaire, sanitaires, etc.).
- Marquage au sol des abords et dans les locaux afin de faire respecter les distances de sécurité.
- Les circulations seront organisées de manière à éviter les croisements et les rencontres.
- Aération des locaux plusieurs fois par jour

Gestes Barrières :

- Lavage des mains avant de rentrer en classe à l'arrivée, après les récréations, avant et après les repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, autant que de besoin après avoir manipulé des objets, le soir avant de rentrer chez soi.
- Toutes les classes seront équipées de distributeurs de gel hydroalcoolique.
- Les échanges de matériels scolaires ou autres doivent être évités.
- Les enseignants et le personnel communal seront équipés de masques antiprojections.
- Les enfants de l'école élémentaire peuvent porter un masque s'ils le souhaitent et s'ils sont capables de le porter et de la manipuler dans des conditions satisfaisantes (dans ce cas ils devront apporter leur propre masque – la municipalité distribuera des masques gratuitement le 9 mai).
- Le port du masque est déconseillé pour les enfants de maternelle.

Accueil des élèves :

- Interdiction d'accès à l'enceinte du groupe scolaire pour les parents d'élémentaires. Seuls les enfants de maternelle pourront être accompagnés jusqu'à la porte de l'établissement.
- Accès direct aux classes de l'école élémentaire par les portes extérieures en évitant les couloirs et circulation communes.
- Un échelonnement de l'heure de rentrée des groupes sera mis en place si nécessaire (décision Directrice).
- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant de le départ pour l'école. Si leur enfant présente des signes cliniques (toux, fièvre, signes ORL, diarrhées), ils ne doivent pas l'amener à l'école. Dans cette éventualité ils doivent prévenir dans les plus bref délais la Directrice de l'école et/ou le Directeur de l'ALSH afin de faire remonter l'information à l'Académie, la DDCS et l'ARS.
- La Directrice de l'école et le Directeur de l'ALSH seront munis d'un thermomètre frontal pour contrôler la température des enfants en cas de doute. Si un enfant présente de la fièvre, il sera immédiatement isolé et les parents invités à le récupérer.

Restaurant scolaire :

- Le nombre d'enfants par table sera limité à 3.
- La disposition des tables permettra de respecter la cohésion des groupes afin d'éviter le brassage des enfants.
- Les animateurs seront équipés de masques et de gants.
- Le service à table (couverts de service et carafes d'eau) sera assuré par les animateurs ou les dames de service.
- Nettoyage et désinfection des tables et chaises entre chaque service.
- La vaisselle sera lavée à une température de 60°C minimum.

Sieste :

- Si le nombre d'enfants ou l'agencement des locaux ne permet pas de respecter la distanciation physique, suppression de la sieste.
- Pas de drap pour la sieste.
- Les lits seront désinfectés après chaque sieste.

Récréations :

- Les groupes d'élèves seront dans des espaces de récréations différenciés (5 espaces identifiés à l'école).
- Les surveillants veilleront au respect des règles de distanciation et des gestes barrières par les élèves.
- Les élèves d'élémentaire pourront porter un masque si tel est leur souhait.
- Jeux de ballon et de contact interdits.
- Neutralisation des jeux collectifs de la cour de maternelle.

Accueil de loisirs :

- L'accueil périscolaire et extrascolaire respectera autant que possible la répartition des groupes de l'école afin d'éviter le brassage des enfants entre les différents groupes. Le centre de loisirs actuel dispose de 5 salles. Une dérogation va être demandée à la préfecture pour utiliser par anticipation le nouveau centre de loisirs.
Selon le nombre de groupes pouvant être accueillis, priorité sera donnée aux parents pouvant faire valoir une raison impérieuse (même ordre de priorité que pour l'école) sur justificatif de l'employeur.
- Chaque animateur devra prendre sa température, à son arrivée au centre, chaque jour, qui sera notée dans un cahier de suivi.
- Au maximum un seul parent sera admis à pénétrer dans l'ALSH en même temps pour y déposer ou reprendre son ou ses enfants. Port du masque et désinfection des mains à l'entrée obligatoires.

Car scolaire :

- Le car scolaire est supprimé en raison de l'impossibilité de garantir le respect des règles de distanciation physique et des gestes barrières à son bord.

Nettoyage et désinfection des locaux :

- Nettoyage et désinfection totaux des locaux avant la réouverture par l'entreprise de nettoyage.
- Nettoyage et désinfection des locaux 2 fois par jour ainsi que des sanitaires, rampes d'escalier, tables en salle de classe, poignées de porte, par l'entreprise de nettoyage.
- Nettoyage et désinfection des jouets et équipements communs utilisés par les enfants après chaque usage notamment en maternelle.
- En élémentaire les élèves doivent utiliser leur propre matériel et ne pas l'échanger.
- Aération des locaux plusieurs fois par jour (autant que possible).
- Mise à disposition des enseignants de lingettes désinfectantes (à ne pas jeter dans les toilettes !).

Formation, information, communication

- Les journées de prérentrée (11, 12 et 13 mai) seront consacrées à la formation des enseignants et du personnel aux gestes barrières et au respect des règles de distanciation ainsi qu'au marquage au sol des locaux afin de respecter le protocole de sécurité.
- Le jour de la rentrée formation pratique des élèves aux gestes barrières et au respect de la distanciation.
- Information des parents pour éviter les rassemblements à la sortie de l'école, sur les horaires si ceux-ci sont amenés à être adaptés et sur la conduite à tenir en cas de fièvre de leur enfant ou de détection de cas de contamination à l'école.
- Marquage au sol des abords de l'école pour inciter les parents à respecter les règles de distanciation et gérer les flux de circulation. Présence de la police municipale pour rappeler les règles.
- Information régulière des parents sur la situation sanitaire de l'école, le nombre d'enfants accueillis et les modalités d'accueil.